A la rencontre d'Olivier Dardé,
nouveau porte-parole de la Commission confédérale des Affaires sociales

Le nouveau porte-parole de la Commission confédérale des Affaires sociales, Olivier Dardé, est un professionnel accompli : restaurateur cuisinier, hôtelier, saisonnier, il connaît bien les problématiques rencontrées par la profession. Concret, précis, déterminé, il souhaite donner une nouvelle impulsion aux négociations sociales.

Olivier Dardé, pouvez-vous vous présenter ?
J'ai choisi cette profession par passion. A seize ans, j'ai effectué mon apprentissage de cuisinier et j'ai enchaîné avec un Tour de France avec les Compagnons du devoir. A l'issue de cette formation particulièrement riche d'enseignement et de rencontres, j'ai exercé en tant que chef de cuisine dans différents établissements. Ensuite, j'ai eu l'opportunité d'intégrer un groupe hôtelier familial comptant vingt établissements sur le Grand Ouest. Puis j'ai ouvert mon propre restaurant.
Aujourd'hui, je suis directeur général associé d'un groupe hôtelier implanté dans l'Ouest, notamment en Bretagne et qui comprend aussi bien des établissements ouverts toute l'année que des établissements saisonniers. C'est dire si je connais bien le secteur.

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans le syndicalisme patronal ?
J'ai voulu faire profiter mes collègues du secteur CHRD des relations que j'avais pu tisser quand j'étais président de l'association des commerçants du centre-ville de Nantes, avec les acteurs politiques, institutionnels et économiques du territoire, les faire profiter de mon réseau, notamment durant la période covid. Ainsi que de l'expérience acquise en côtoyant d'autres secteurs d'activité qui rencontrent des problématiques identiques aux nôtres :

fiscalité, sécurité, travail du dimanche, heures supplémentaires, etc. C'est également une volonté d'être utile.

Pourquoi le choix du social ?
Je n'ai pas réellement fait le choix du social, il est un peu venu à moi. C'est un sujet central dans tous les secteurs et sur lequel j'ai souvent été amené à débattre. J'ai envie d'apporter mes propositions construites en intégrant des réflexions d'autres secteurs d'activité. A l'UMIH 44, nous travaillons beaucoup, depuis quelques années, sur le thème de l'attractivité des métiers, nous avons des idées à apporter. Parce qu'il faut que l'on accepte le constat : les jeunes générations ne veulent pas s'engager dans une carrière comme nous avons pu le faire. Ils veulent vivre différentes aventures professionnelles, suivre différents chemins de vie. Ils arrivent d'horizons différents. Ce qui perturbe un peu nos habitudes, mais nous devons nous adapter, notamment en proposant des modules de formation plus courts.

« Je suis passionné par mon métier et j'adore les personnes qui le font. C'est pourquoi je crois profondément que nous devons investir dans l'avenir et oser des avancées importantes. C'est essentiel. Nous devons parler de nos métiers positivement, mettre en avant les parcours de vie incroyables qu'il est possible d'effectuer. »

Comment est constituée la commission Confédérale des Affaires Sociales et comment fonctionne-t-elle ?

J'ai voulu une commission représentative des territoires et des métiers :
- du vice-président confédéral
- des présidents des branches professionnelles (ou leur représentants),
- du GNC ou d'une personne désignée par ceux-ci parmi les membres de leur bureau,
- des 5 présidents régionaux (ou leur représentants).
- et d'un porte-parole.

La Commission se réunit une fois par mois, en amont de chaque CPPNI, pour débattre des sujets et arrêter une position en fonction de la feuille de route validée par le Directoire. Cette position sera défendue par le Vice-président et le porte-parole lors des négociations. Sur certains points précis qui peuvent entraîner des conséquences importantes sur l'orientation des négociations, nous nous laissons la possibilité d'interpeller le CA afin d'avoir un avis plus large, comme cela a été fait le 18 janvier dernier.

Quels sont les sujets actuellement en discussion ?

Nous avons beaucoup de sujets : les frais de santé, bien sûr, mais également le repos hebdomadaire, la coupure sur laquelle nous sommes attendus de pied ferme ou encore l'égalité professionnelle, les saisonniers ainsi que l'accord sur le financement du paritarisme qui nous permettrait de reprendre la gouvernance de la branche. A cela, s'ajoute notre volonté de nous munir d'un outil qui nous permette d'avoir une cartographie précise de l'état de notre branche, afin de pouvoir nous appuyer sur des chiffres et des statistiques à jour lors de débats ou des négociations.

Composition de la commission

Président : Eric Abihssira

Porte-parole : Oliver Dardé

Représentants des branches

Yves Larrouture	Branche des Saisonniers
Véronique Siegel	Branche des Hôteliers
François Béguin	Branche des Cafetiers
M. Jean-François Tastet	Branche des Restaurateurs
Cédric Fenoy	Branche des Traiteurs

GNC

Jean-Virgile Crance	Président du GNC

Représentants régionaux

Carina Goffi	UMIH Corsica
Bernard Marty	UMIH PACA
Pierre Nouchi	UMIH 62
Tarek Tarrouche	UMIH 85
Patrick Serveaux	UMIH Réunion

Enfin, nous avons la volonté de mettre la problématique de l'attractivité de nos métiers au centre du débat et pour cela, nous allons lancer une étude sur les priorités des jeunes générations ce qui nous permettra d'orienter nos réflexions. En parallèle, nous échangerons avec des interlocuteurs d'autres secteurs pour étudier leur approche de la valorisation de leurs métiers.

Le vice-président confédéral Eric Abihssira préside la Commission des Affaires sociales.

Où en est-on des frais de santé ?

C'est le sujet qui bloque. Lors de la dernière CPPNI du 02/02/23, le GNI et les organisations de salariés (OS) se sont prononcés pour la proposition refusée par l'UMIH en juillet dernier (le GNI ayant remis le texte à la signature). L'UMIH a fait une contre-proposition que le GNI et les OS sont prêts à étudier. Cette contre-proposition contient notamment une reprise de la gouvernance par la branche, la préservation de la mutualisation et l'organisation d'une mise en concurrence afin de faire bénéficier les salariés et les entreprises des meilleurs tarifs dans la durée.